



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 47

Mercredi 21 décembre 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2022 sera déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, soit du 9 au 28 janvier 2023, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat.

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition contre son contenu. L'opposition, dûment signée et motivée, devra être adressée au Conseil communal.

S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil communal.

Belprahon, le 21 décembre 2022

Le Conseil communal

Cette ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'un recours formé à son encontre. Elle est consultable auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Belprahon, le 21 décembre 2022

Le Conseil communal



Champoz

Fermeture de fin d'année

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale restera fermée du 23 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclus.

Le Conseil communal ainsi que le personnel vous souhaitent d'ores et déjà à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes.

Champoz, le 15 décembre 2022

Le Conseil communal

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 25 octobre 2022 au réseau de distribution de Champoz par M. Philippe Houmard, fontainier communal, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règles.

Champoz, le 12 décembre 2022

Le Conseil communal



Corcelles

Autorisations/permis de construire 2022 délivrés sans publication

Durant l'année 2022, la Commune a délivré les autorisations/permis de construire suivants sans publication:

290/2022 Minder Yvette – Essert Papon 61, parcelle N° 605 – Rénovation de la toiture (rempl. Éternit par tuiles anthracites) et changement de couleur des volets

292/2022 Lab Juliane et Dimitri – Les Quemines 87, parcelle N° 630 – Installation d'une pompe à chaleur air-eau splittée et installation photovoltaïque

294/2022 Meier Jenna et Stadelmann Davy – Les Quemines 88, parcelle N° 620 – Installation d'une pompe à chaleur air-eau splittée

295/2022 Gigandet Rosmarie et Daniel – Clos du Vélé 82, parcelle N° 621 – Installation photovoltaïque

296/2022 Vogt Yvan – Clos Clos 40, parcelle N° 29 – Changement de porte de garage (bois brun) par une



Arrondissement

Communication générale

Fermeture du guichet de la Préfecture du Jura bernois

Le guichet de la Préfecture du Jura bernois sera fermé du vendredi 23 décembre 2022 à 16h30 jusqu'au mardi 3 janvier 2023 à 8h. Durant cette période, une permanence téléphonique est assurée pendant les heures de bureau, à savoir de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

La préfète et les collaborateurs de la Préfecture du Jura bernois souhaitent à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Courtelary, le 14 décembre 2022

Préfecture du Jura bernois

Autorités cantonales

Hôtellerie et restauration – Heures de fermeture les 31 décembre 2022, 1^{er} et 2 janvier 2023

La nuit du 31 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023 (Saint-Sylvestre), les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite.

La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2023, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2023, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à 3h30 au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire (décision selon art. 13 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration du canton de Berne).

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes.

Courtelary, le 21 décembre 2022

Les préfètes: S. Niederhauser, R. Stebler et F. Steck

www.lasemaine.ch

Entrée en vigueur

Règlement concernant le traitement du personnel communal

Le règlement concernant le traitement du personnel communal adopté par l'assemblée communale du 7 décembre 2022, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'un recours formé à son encontre. Ce règlement peut être consulté auprès de l'administration communale.

Belprahon, le 21 décembre 2022

Le Conseil communal

Entrée en vigueur

Ordonnance concernant le traitement du personnel communal

Lors de sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil communal a adopté l'ordonnance sur le traitement du personnel communal. Cette ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'un recours formé à son encontre. Cette ordonnance peut être consultée au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Belprahon, le 21 décembre 2022

Le Conseil communal

Entrée en vigueur

Ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication sur Internet

Lors de sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil communal a adopté l'ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication sur Internet d'informations à caractère public.

porte sectionnelle (PVC blanc) avec agrandissement de 30 cm sur le pourtour de l'ouverture existante
Corcelles, le 21 décembre 2022
Le Conseil communal



Administration municipale

Fermeture de fin d'année

Le guichet de l'administration municipale fermera ses portes le vendredi 23 décembre 2022 à 12h et les ouvrira le lundi 9 janvier 2023 à 10h30.

En cas d'urgence, une permanence téléphonique sera assurée du mardi au vendredi, le matin entre 10h30 et 11h30, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Les autorités et le personnel profitent de l'occasion qui leur est offerte pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Court, le 14 décembre 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

Engagement d'un nouveau collaborateur administratif

La procédure visant à engager une collaboratrice administrative ou un collaborateur administratif est arrivée à son terme. Le Conseil municipal a nommé Monsieur Nicolas Béguelin, 37 ans, de Moutier. Son entrée en fonction est fixée au 1^{er} février 2023.

Dès le 1^{er} février 2023, l'équipe de l'administration municipale sera composée des personnes suivantes:

- Bastien Eschmann, Secrétaire municipal,
- Christelle Neukomm, Administratrice des finances,
- Antonella Wicki, Collaboratrice administrative,
- Nicolas Béguelin, Collaborateur administratif.

Le Conseil municipal félicite Monsieur Béguelin pour son engagement et lui souhaite une cordiale bienvenue. Il tient également à remercier Monsieur Gaël Zürcher pour son travail et à lui souhaiter le meilleur pour la suite de sa carrière. Pour rappel, Monsieur Zürcher quittera ses fonctions au 31 janvier 2023.

Court, le 21 décembre 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Sunrise GmbH, Thurgauerstrasse 101B, 8152 Glattpark (Opfikon).

Auteur du projet: Axians Suisse SA, En Budron H10, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Emplacement: parcelle N° 38, au lieu-dit: «Rue du Nord 3-5», commune de Court.

Projet: nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Sunrise GmbH / BN083-1 sur le toit de l'immeuble pour les technologies 3G, 4G et 5G.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 janvier 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 21 décembre 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant les fêtes de fin d'année du 23 décembre 2022 au 8 janvier 2023.

Réouverture le mardi 10 janvier 2023 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le 077 450 83 27, le 032 499 00 80 ou le 076 319 03 71.

Joyeuses fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2023!

Crémises, le 21 décembre 2022

Le Conseil communal



Règlement sur les déchets

Le règlement sur les déchets, adopté par l'Assemblée communale en date du 12 décembre 2022, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'un recours formé à son encontre. Consultable auprès de l'administration communale, ce règlement annule et remplace le règlement concernant les déchets du 1^{er} février 1993.

Loveresse, le 14 décembre 2022

Conseil communal

Ordonnance sur les déchets

Lors de sa séance du 20 septembre 2022, le Conseil communal a approuvé l'ordonnance communale sur les déchets.

Cette ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'un recours formé à son encontre.

Consultable auprès de l'administration communale, cette ordonnance annule et remplace le tarif des émoluments relatif au règlement concernant les déchets du 1^{er} février 1993.

Voie de recours

Un recours peut être formé, dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Loveresse, le 14 décembre 2022

Conseil communal

Règlement scolaire

Le règlement scolaire, adopté par l'Assemblée communale en date du 12 décembre 2022, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'un recours formé à son encontre.

Consultable auprès de l'administration communale, ce règlement annule et remplace le règlement scolaire du 10 décembre 2012.

Loveresse, le 14 décembre 2022

Conseil communal



Moutier

Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale de Moutier seront fermés

du vendredi 23 décembre 2022 à 16h
au mercredi 4 janvier 2023

à 14h (Service social régional de la Prévôté)

et 15h (Hôtel de Ville 1 et Police administrative).

En cas d'urgence, nous vous rappelons le numéro du service de piquet des Services industriels (eaux et électricité): 032 494 12 12.

D'autres numéros d'urgence:

- Police: 117
- Pompiers: 118
- Ambulance: 144

Nous vous souhaitons de joyeuses Fête de fin d'année.

Moutier, le 7 décembre 2022

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Kiener Raphaël, Gros Clos 4c, 2742 Perrefitte

Emplacement: Parcelle N° 313, Rue de Chalière 23

Projet: Agrandissement de la place de parc existante à l'arrière du bâtiment (Sud)

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 13 janvier 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 14 décembre 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Holzer Caroline, Ruelle de l'Eglise 8, 2740 Moutier

Auteur du projet: ECE SA, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 63, Ruelle de l'Eglise 8

Projet: Pose d'une pompe à chaleur air/eau extérieure, en remplacement du raccordement au chauffage à mazout du bâtiment voisin

Zone: «Vieille Ville»

Dérogation: Art. 80 LR

Recensement architectural: objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 13 janvier 2023 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 14 décembre 2022

Services Techniques-Urbanisme

Fêtes de Noël et Nouvel An - Ramassage des déchets

Lundi 26 décembre 2022: Pas de ramassage

Mardi 27 décembre 2022: Ramassage des ordures ménagères, 1^{er} quartier

Mercredi 28 décembre 2022: Ramassage des ordures ménagères, 2^e quartier

Jeudi 29 décembre 2022: Tournée Verte, 1^{er} quartier

Vendredi 30 décembre 2022: Tournée Verte, 2^e quartier

Lundi 2 janvier 2023: Pas de ramassage

Mardi 3 janvier 2023: Pas de ramassage

Mercredi 4 janvier 2023: Ramassage des ordures ménagères, 1^{er} quartier

Jeudi 5 janvier 2023: Ramassage des ordures ménagères, 2^e quartier

Vendredi 6 janvier 2023: Ramassage de la ferraille dans toute la Ville

Nous vous rappelons que les ramassages se font dès 7h du matin et que les déchets doivent être sortis à cette heure, quel que soit le quartier ou la rue.

Il est rappelé aussi que les sacs à ordures ne doivent pas être sortis la veille du ramassage. En effet, trop de personnes, lors des Fêtes et jours fériés, sortent leurs sacs à ordures 2 à 3 jours avant le ramassage.

Chacun voudra bien prendre note de ces indications.

Moutier, le 21 décembre 2022

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Elections municipales des 25, 26 et 27 novembre 2022 – Validation des résultats

Le Conseil municipal a constaté qu'il n'a pas été fait usage du droit de recours concernant les résultats des élections municipales (Mairie, Conseil de Ville et Conseil municipal) des 25, 26 et 27 novembre 2022.

A l'issue des délais légaux et vu l'article 19 alinéa 3 du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la Commune municipale, le Conseil municipal a validé les résultats.

Moutier, le 14 décembre 2022

Conseil municipal

Votation communale du 12 mars 2023

Le projet de budget 2023 de la Commune municipale de Moutier, prévoyant un excédent de charges de Fr. 40'921.- du Compte global et un excédent de revenus de Fr. 0.- du Compte général (excédent de revenus de Fr. 943'880.- budgétisés en diminution du découvert au bilan), a été accepté par le Conseil de Ville lors de sa séance du 5 décembre 2022 (quotité d'impôt majorée de 0.1, autres taxes inchangées).

La question posée aux citoyens et citoyennes est la suivante:

Acceptez-vous le budget communal 2023

- avec une quotité d'impôt de 2.04 (majorée de 0.1)
- une taxe immobilière de 1,5 ‰ (inchangée)
- une taxe d'exemption pour le CRISM de: 2,65% (inchangée) de l'impôt d'Etat pour les contribuables concernés figurant au registre ordinaire des impôts (minimum Fr. 20.- / maximum Fr. 400.); 1,0% (inchangée) du total des impôts encaissés pour les contribuables concernés soumis à l'imposition à la source (minimum Fr. 20.- / maximum Fr. 400.-)
- un amortissement du patrimoine administratif enregistré au 1^{er} janvier 2016 de manière linéaire, pendant les 16 prochaines années, à un taux de 6.25%

Moutier, le 14 décembre 2022

Conseil municipal

Commune bourgeoise Moutier

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 7 décembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 7 décembre 2022 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la commune bourgeoise où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Durant le délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Moutier, le 13 décembre 2022

Le Conseil de bourgeoisie

Arrêté du Conseil de Ville N° 1138 du 5 décembre 2022

Arrêté du Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2023 – Rectificatif

La publication relative à l'arrêté du Conseil de Ville N° 1138 du 5 décembre 2022 paru dans la Feuille officielle du 14 décembre 2022 est annulée.

Le projet de budget communal 2023 incluant une hausse de la quotité d'impôts est d'office soumis à la votation populaire, selon avis publié dans la Feuille officielle du 21 décembre 2022.

Moutier, le 14 décembre 2022

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Horizon Le Château SA, Route de Mont-Soleil 14, 2610 Saint-Imier

Emplacement: Parcelle N° 64, Ruelle de l'Eglise 6

Projet: Aménagement de deux terrasses en toiture Sud. Remplacement du chauffage à mazout par une PAC extérieure en façade Sud.

Zone: «Vieille Ville»

Dérogation: Art. 80 LR

Recensement architectural: objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 20 janvier 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 décembre 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Luescher Maçonnerie SA, Rue Nicolas-Junker 3, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 282, Rue du Moulin 2a

Projet: Installation d'un canal de fumée sur la toiture.

Zone: PQ «Rue Neuve»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 20 janvier 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 décembre 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Erard Justine, Champs-Forts 20, 2740 Moutier

Auteur du projet: Erard Justine et Villard Claudia, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2520, Rue Mercier 26

Projet: Ouverture d'une fenêtre en façade Sud, nouveaux velux en toiture Est et aménagement partiel des combles.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 20 janvier 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 21 décembre 2022

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Vice-maire

M. Stéfan Bösigler a été nommé comme vice-maire pour l'année 2023.

Service hivernal 2022-2023

Pour faciliter les travaux de déneigement et également prévenir les accidents, les propriétaires de véhicules qui disposent de places de stationnement sur un terrain privé ou de garages voudront bien éviter de laisser leurs véhicules sur la chaussée. Ceux qui n'ont pas d'autre solution ne stationneront pas à proximité des carrefours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les routes étroites, dans les impasses et aux endroits sans visibilité. Les propriétaires sont également priés de ne pas déposer la neige qu'ils dégagent de leur propriété sur la route.

Les amas de neige qui glissent des toits et les blocs de glace qui se détachent des gouttières sont un véritable danger en hiver. Nous vous rappelons que l'élimination de la neige et de la glace est de la responsabilité de chaque propriétaire et sa responsabilité est engagée si quelqu'un subit un dommage.

Les éventuels dégâts occasionnés par le service de déneigement sont à annoncer sans délai au secrétariat municipal avec description, date de l'incident et idéalement accompagnés d'une photo.

Perrefitte, le 14 décembre 2022

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Analyse de l'eau potable

Les résultats de l'analyse des échantillons d'eau prélevés sur le réseau en date du 5 décembre 2022 obtenus par le laboratoire cantonal, répondent aux dispositions légales.

Aucun Escherichia coli ou Entérocoque n'a été décelé.

Provenance de l'eau: Source de Rond-Pré

Traitement de l'eau: Désinfection par UV

Lieux des prélèvements: Fontaine du Restaurant de l'Etoile; Immeuble 2m

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale (032 493 22 74).

Perrefitte, le 21 décembre 2022

Le Conseil municipal



Petit-Val

Paroisse réformée de Sornetan

Décision

Syndicat de l'Arrondissement du cimetière de Sornetan, abrogation du règlement d'organisation Approbation selon l'article 56 de la loi sur les communes.

L'abrogation du règlement d'organisation, décidée par l'assemblée du Syndicat de l'Arrondissement du cimetière de Sornetan lors des assemblées des 1^{er} décembre 2021 et 8 juin 2022 à été approuvée en vertu de l'article 56LCo.

Le syndicat est donc dissous.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours à compter de sa notification, par écrit et en deux exemplaires, au Tribunal administratif du canton de Berne, Speichergasse 12, 3011 Berne. A qualité pour former recours la partie pouvant faire valoir, avec une certaine vraisemblance, être atteinte dans ses intérêts dignes de protection, ou son représentant légal. La recourante peut se faire représenter par un avocat dûment légitimé (art. 15 et 79a LPJA).

Sornetan, le 16 décembre 2022

Conseil de paroisse

Informations communales

Fenêtre de l'Avent

La paroisse réformée vous invite le samedi 24 décembre 2022 à 17 h 30 à l'église de Sornetan pour la dernière fenêtre de l'Avent, avec la participation des conteuses et conteurs du Jura qui vous raconteront un conte de Noël et des histoires sur notre petit coin de pays «Le Petit-Val».

Soupe aux pois

Les familles Gilles Neukomm, Michel Gogniat, Lucien Juillerat et Heinz Gyger vous invitent à venir manger la soupe aux pois le lundi 2 janvier 2023 dès 11h dans les locaux de l'entreprise Paul Neukomm SA à Plaine Fin 19 à Sornetan.

Les pâtisseries pour accompagner le café sont les bienvenues.

Cours de réanimation

Il reste encore quelques places disponibles pour les cours de réanimation organisés pour les habitants de la Commune. N'hésitez pas à vous inscrire avec le lien d'inscription: <https://forms.gle/9CYQyR2UxmhFbRnp7>

Le cours est dispensé gratuitement, seule une taxe de certification de CHF 10.-/personne sera encaissée.

Fermeture de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année, l'Administration communale sera fermée du 22 décembre 2022 au 6 janvier 2023. Réouverture selon l'horaire habituel le lundi 9 janvier 2023.

Le Conseil communal et l'ensemble du personnel communal souhaitent de belles fêtes de fin d'année à la population.

Souboz, le 21 décembre 2022

Conseil communal



Rebévelier

Fermeture de fin d'année

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale restera fermée du 23 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclus.

Le Conseil communal ainsi que le personnel souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes.

Rebévelier, le 15 décembre 2022

Le Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérante: M^{me} Marcela Turcu, Vie des Crêts 14, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Global Service B2B SA, M. Claude-Alain Voiblet, Vie des Crêts 9, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 110, au lieu-dit: «Vie des Crêts» 14, commune de Reconvilier.

Projet: transformation d'une maison d'habitation comprenant le remplacement de toutes les fenêtres, la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Ouest, la création d'une ouverture en façade Sud et la création d'une terrasse sur le garage existant; démolition du mur et du grillage situés en bordure de route et modification de l'accès au garage.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Zone de protection: périmètre de protection et de conservation du site bâti PAL 1 «Village ancien et Centre».

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 janvier 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 décembre 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Mihalache Adrian, Le Benevis 21, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Mihalache Viorica et Adrian, Le Benevis 21, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 66, Le Benevis 21

Projet: Transformation du réduit en salle à manger chauffée avec installation d'un poêle à bois et d'un canal de cheminée sur toiture Ouest

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 16 janvier 2023 inclusivement** ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 14 décembre 2022

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants: Evalet Jennifer et Ryan, Alte Bernstrasse 23, 3255 Rapperswil

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Emplacement: Parcelle N° 1295, Dos-la-Velle 24

Projet: Transformation et rénovation d'une maison familiale existante

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 16 janvier 2023 inclusivement** ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 14 décembre 2022

Le secrétariat municipal

Rapport d'analyse de l'eau potable

Le 21 novembre 2022, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par le fontainier dans le cadre de l'autocontrôle. Il ressort du résultat du Service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade du Laboratoire cantonal de Berne que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Reconvilier, le 15.12.2022

Le conseil municipal

Annnonce hivernale «déneigement»

Le Conseil municipal en appelle à la bonne volonté de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique. En cas de dégâts occasionnés par le passage du chasse-neige, la commune décline toute responsabilité et ne paiera pas les frais de réparation du véhicule endommagé. Nous rappelons aux propriétaires ou locataires qu'il est également interdit de pousser la neige des places privées sur la voie publique. Nous vous remercions de votre compréhension.

Reconvilier, le 15 décembre 2022

Le Conseil municipal



Roches

Fermeture de l'administration communale

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés **du 26 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclus**. Réouverture dès le mercredi 11 janvier 2023.

Le Conseil communal ainsi que le personnel de l'administration souhaitent à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes, la santé et la joie pour 2023.

Roches, le 13 décembre 2022

Conseil communal

Procès-verbal assemblée communale

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2022 sera déposé publiquement au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, **du 11 janvier 2023 au 9 février 2023**.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Roches, le 17 décembre 2022

Conseil communal

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h



Saicourt

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg).

Requérants : David et Mylène Scheidegger, La Bottière 2, 2712 Le Fuet

Auteur du projet : Gobeli Bau, Gstaadstrasse 79, 3792 Saanen

Rue : La Bottière 6, 2712 Le Fuet Parcelle N°: 227

Projet de construction : Construction d'un bâtiment d'habitation

Dimension et genre : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Hors zone

Zone de protection : Site marécageux de Bellelay

Dérégulation : Art. 24 LAT (conformité à la zone)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 janvier 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture AFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Le Fuet, le 14 décembre 2022

Secrétariat municipal



Saules

Fermeture du bureau communal

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du vendredi 23 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023. **Réouverture du guichet le mercredi 11 janvier 2023** aux heures habituelles (16h-17h).

Pour consulter les dossiers en dépôt, veuillez prendre rendez-vous avec le maire, M. Michel Schär, au 079 825 64 50.

Saules, le 14 décembre 2022

Conseil communal



Seehof

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Seehof, Gross Karlisberg 23a, 2747 Seehof.

Auteur du projet : ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelles N°s 38, 39, 87, aux lieux-dits : «Cholberg et Schürli», commune de Seehof.

Projet : construction, prolongement et mise au gabarit de pistes forestières.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : IVS d'importance locale BE 3033 et objet IONF N° 709.004 «Cholberg-Rohrgraben».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 janvier 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Seehof. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 21 décembre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelles N°s 2, 16, 20 et 29, aux lieux-dits : «Schmittli et Chly-Karlisberg», commune de Seehof.

Projet : mise aux gabarits de chemins forestiers et pistes forestières.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 janvier 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Seehof. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 21 décembre 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Änderung des Gebührenreglements

Mitteilung gemäss Art. 45 der Gemeindeverordnung
Das am 3. Dezember 2022 von der Gemeindeversammlung Seehof genehmigtes Gebührenreglement tritt per 1. Januar 2023 In Kraft.

Dieses Dokument kann im Büro der Gemeinde Seehof während der Öffnungszeiten eingesehen werden.

Seehof, 19. Dezember 2022

Der Gemeinderat Seehof



Sorvilier

Avis de construction

Requérants : Otto et Odette Habegger, Rue Principale 9, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet : Les requérants.

Emplacement : parcelle N° 389, au lieu-dit : « Rue Principale 9 ».

Projet : construction d'un abri en bois pour une voiture.

Dimensions : selon les plans déposés.

Construction : selon les plans déposés.

Zone : M2.

Dérégulation : 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 janvier 2023 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 7 décembre 2022

Le Conseil municipal

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé durant les fêtes de fin d'année du 26 décembre 2022 au 6 janvier 2023.

Réouverture le lundi 9 janvier 2023 selon l'horaire habituel.

Le membres du Conseil municipal ainsi que le personnel souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Sorvilier, le 21 décembre 2022

Le Conseil municipal



Tavannes

Mise au concours

La commune municipale de Tavannes met au concours pour la crèche municipale «Les 4 Saisons» un poste à durée déterminée du **1^{er} février au 31 juillet 2023**

D'éducateur-trice de l'enfance ou assistant-e socio-éducatif-tive à 80%

Profil / conditions

- Être en possession d'un titre d'éducateur-riche de l'enfance ou titre équivalent
- Sens aigu des responsabilités, de la discrétion et de la sécurité
- Esprit d'ouverture et d'initiative
- Capacité de travailler en équipe
- Salaire selon l'échelle des traitements du canton de Berne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Ingrid Tolotti, directrice de la crèche municipale au 032 481 33 91.

Les dossiers de candidature, avec documents usuels, sont à adresser par courrier postal à Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes ou par courriel à secretariat@tavannes.ch **jusqu'au 3 janvier 2023**.

Tavannes, le 5 décembre 2022

Conseil municipal, Tavannes

Fermeture de l'administration municipale

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration municipale sera fermée du mardi 27 décembre au vendredi 30 décembre 2022 inclus.

Dès le mardi 3 janvier 2023, le bureau municipal sera ouvert selon les horaires habituels.

Les autorités et le personnel de la municipalité de Tavannes vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et la plus belle des années 2023.

Tavannes, le 12 décembre 2022

Conseil municipal, Tavannes

Avis de construction

Requérante : M^{me} Jessica Diezi, Rue de la Sagnette 5, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : M. Gilbert Linder, Rue Champs Bruants 9, 2710 Tavannes.

Projet : Agrandissement du bâtiment existant Rue de Tramelan 17b, comprenant un local à pellets, sis sur la parcelle N° 337 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 janvier 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit,

faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 14 décembre 2022

Le chef des travaux publics

Mise au concours

L'association Action Jeunesse Régionale, dont le siège est à Tramelan et qui regroupe les villages de la vallée de Tavannes et de la Courtine, met au concours une:

Place d'apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ive

Description du poste:

- Formation de 3 ans axée sur la pratique.
- Vous accompagnez des jeunes de 12-20 ans dans des projets les concernant.
- Vous participez à la vie de l'association selon les trois axes d'intervention: animation dans les locaux (accueil) / animation mobile (démarche participative) / animation en réseau (prévention, formation).

Profil recherché:

- Scolarité obligatoire achevée
- 18 ans minimum
- Permis de conduire

Début de la formation: août 2023

Les candidatures avec lettre de motivation, curriculum vitae et copies des bulletins scolaires des deux dernières années sont à envoyer à l'adresse: Action Jeunesse Régionale, Karine Voumard, Présidente du comité, Grand-Rue 106, Hôtel-de-Ville, 2720 Tramelan ou à postulation@a-jr.ch jusqu'au 24 février 2023.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Pierre-Alain Basso (078 642 84 87)

Tavannes, le 25 novembre 2022

Commune municipale, Tavannes

Avis de construction

Requérant: Sabag SA, Rue de Pierre-Pertuis 40, 2710 Tavannes.

Projet: remplacement des portes existantes par de nouvelles à rouleaux en aluminium isolées grises en façades sud et nord du bâtiment Rue de Pierre-Pertuis 40a sis sur la parcelle N° 195 en zone d'activités A6S.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 janvier 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 21 décembre 2022

Le chef des travaux publics

Patrouilleurs scolaires

C'est avec regrets que la Municipalité de Tavannes annonce la fin du service des «patrouilleurs scolaires» avec effet au 31 décembre 2022.

En effet, le manque de personnel volontaire pour effectuer cette tâche en est malheureusement la cause.

La Municipalité reste bien évidemment ouverte à l'idée de réouvrir ce service si une solution venait à se présenter.

La Municipalité de Tavannes vous souhaite d'ores et déjà ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

Tavannes, le 15 décembre 2022

Conseil municipal, Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Elisabeth et Yann Berger, Rue de la Fromagerie 8, 2712 Le Fuet.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Projet: surélévation du bâtiment, transformation de l'intérieur, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur et modification des aménagements extérieurs, Rue de la Sagnette 18, parcelle N° 1172 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 janvier 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 21 décembre 2022

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Rte des Arsenaux 41, 1701 Fribourg.

Auteur du projet: Cablex AG, Freilagerstrasse 40, 8047 Zürich.

Emplacement: parcelle N° 195, au lieu-dit: «Rue de Pierre-Pertuis 40», commune de Tavannes.

Projet: construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mâts, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / TASU.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A6S.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 janvier 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 21 décembre 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Bureau communal ouvert le matin durant les Fêtes

Durant la période des Fêtes, soit du 27 décembre au 6 janvier, les guichets de l'administration communale resteront ouverts le matin uniquement, de 10 h à 12 h. Ouverture normale dès le lundi 9 janvier 2023.

Les autorités et le personnel communal vous souhaitent un joyeux Noël et une excellente nouvelle année!

Bévilard, le 12 décembre 2022

Commune mixte de Valbirse

Modification mineure du Plan d'Aménagement Local (PAL), selon art. 122 al. 7 OC, relative aux Plan de Zones d'Affectation (PZA) / Plan de Zones de Protection (PZP) / Règlement Communal de Construction (RCC)

Décision du Conseil Communal (publication selon art. 122 al. 8 OC)

Le Conseil communal de Valbirse a arrêté, le 15 décembre 2022, la modification mineure susmentionnée.

La décision du Conseil Communal, peut, dans un délai de 30 jours à compter de sa publication (soit du 22 décembre 2022 au 23 janvier 2023), faire l'objet d'un recours formé par écrit et congrûment motivé auprès de l'Office cantonal des Affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Unité francophone, Hauptstrasse 2, cp, 2560 Nidau.

Les documents sont déposés à l'Administration communale où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture du guichet.

L'ensemble du dossier est également consultable sur le site Internet de la Commune: www.valbirse.ch, rubrique «aménagement local / constructions» (seul le dossier «physique» déposé auprès de l'Administration communale fait formellement foi).

Bévilard, le 16 décembre 2022

Au nom du Conseil communal

Commune mixte de Valbirse

Modification de l'ordonnance sur le personnel

En date du 15 décembre 2022, le Conseil communal a modifié l'Ordonnance sur le personnel.

Les modifications portent sur la création de fonctions de cheffes de secteurs au Service social Centre-Orval et la suppression des fonctions liées à la piscine.

Les modifications entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elles peuvent être consultées auprès de l'administration communale, sur rendez-vous.

L'ordonnance révisée se trouve aussi sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch (sous Administration; Règlements et taxes).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévilard, le 21 décembre 2022

Conseil communal de Valbirse

Conseil général du 16 janvier 2023

Les membres du Conseil général sont convoqués le lundi 16 janvier 2023, à 19h, à la Salle communale de Mallery.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge et appel
2. Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2022
3. Election du Bureau du Conseil général pour l'année 2023
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} Vice-Président
 - c) du 2^e Vice-Président
 - d) de deux scrutateurs
4. Election des membres de la Commission de gestion et de surveillance

5. Election des membres de la Commission scolaire
6. Election des membres de la Commission Bien Vivre à Valbirse
7. Election de l'organe de révision des comptes
8. Réponse à la motion 2022/01 « Sécurité des écoliers aux passages pour piétons »
9. Prendre connaissance du décompte final de la rénovation de la halle de gymnastique de l'ESMA
10. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11
11. Informations du Conseil communal
12. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
13. Questions orales

Bévilard, le 19 décembre 2022
Conseil communal de Valbirse

Date d'entrée en vigueur d'un règlement

Selon l'art. 3 du Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité approuvé par le Conseil général le 21 novembre 2022, « le Conseil communal fixe la date d'entrée en vigueur » du règlement. Le Conseil communal a arrêté cette date au 1^{er} janvier 2023.

Bévilard, le 19 décembre 2022
Conseil communal de Valbirse

Divers

Syndicat de communes du home La Colline

Invitation à l'Assemblée extraordinaire des délégués (-es) du syndicat de communes du home La Colline

Date : lundi 23.01.2023

Lieu : Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Heure : 17 h

Ordre du jour

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 12.12.2022
3. Projet d'élaboration du règlement du collaborateur en lieu et place du règlement du personnel et de l'ordonnance du personnel
 - a) présentation et discussion
 - b) décision
4. Divers

L'Assemblée sera suivie d'un apéritif.

Reconvilier, le 22 décembre 2022

Le Président du Comité de direction, Stéphane Terrier

Le Directeur, Jean-Daniel Renggli

Tavannes

Changement de direction à la tête du Service Social Régional de Tavannes (SSRT)

Après presque 20 années de travail au SSRT la directrice actuelle, M^{me} Martine Gallaz, prend à la fin de l'année une retraite largement méritée. Elle a débuté au SSRT en 2007 en tant que remplaçante d'un assistant social. Très rapidement elle a été nommée à la tête de ce service qui comptait alors 8 employé-e-s. Ce dernier a connu une croissance importante et plusieurs changements de locaux ont été effectués sous la houlette de M^{me} Gallaz. C'est sous son impulsion que ce service s'est doté d'outils informatiques enviés par d'autres services sociaux, et notamment d'une gestion électronique des documents. Ces logiciels ont permis d'assurer des services de qualité, même durant la crise du Covid. Récemment la commune de Reconvilier a rejoint le SSRT qui emploie aujourd'hui 21 personnes.

C'est M. Laurent Knecht qui prend la relève. Même s'il arrive de Lausanne, il connaît bien la région et y a des attaches familiales. Il a travaillé notamment au Noirmont et à Porrentruy et habitait alors

le Jura Bernois. Il a plus de 20 ans d'expérience de direction dans le domaine social au sens large. Sa formation est triple, à savoir une formation de psychologue clinicien, une de psychologue en orientation professionnelle et de carrière, et une formation postgrade en management.

Il a été amené à travailler tant avec les enfants, les adolescents, les adultes que les personnes âgées. Il a deux filles de 19 et 21 ans, toutes deux étudiantes.

La municipalité de Tavannes souhaite une retraite heureuse à M^{me} Gallaz et plein succès à M. Knecht dans ses nouvelles fonctions.

Tavannes, le 15 décembre 2022

Conseil municipal, Tavannes

Tavannes – Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Modifications de l'ordonnance tarifaire pour le règlement concernant la location des églises et salles de paroisse au 01.01.2023

Lors de sa séance du 15 décembre 2022, le conseil de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse a adopté les modifications de l'ordonnance tarifaire pour le règlement concernant la location des églises et salles de paroisse. Ces modifications entrent en vigueur le 01.01.2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur égard.

Voie de recours :

Un recours peut être formé contre l'arrêté du conseil de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse, dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Tavannes, le 21 décembre 2022

Brigitte Saunier

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03
Courriel : admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet : www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M. Alexandre Mouche, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69